

Affaire suivie par :
François AURICHE
Chargé de mission Chasse et Faune Sauvage
Tél : 05 55 61 20 27
Courriel : francois.auriche@creuse.gouv.fr

**Note de présentation relative à l'ouverture
et à la clôture de la chasse pour la campagne
cynégétique 2024-2025 dans le département
de la Creuse**

Guéret, le 23 avril 2024.

Conformément à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2024-2025 est soumis à une consultation publique de 21 jours du 24 avril 2024 au 14 mai 2024.

Comparativement à la campagne précédente, les dates d'ouverture et de clôture ont été actualisées pour l'ensemble de la saison de chasse 2024-2025.

Les seules modifications portent :

- Suppression des mentions des deux arrêtés préfectoraux du 7 septembre 2017 approuvant un plan de gestion cynégétique pour la population de lièvres sur le territoire des ACCA de Chamborand, La Souterraine, Saint-Étienne-de-Fursac, Saint-Maurice La Souterraine, Saint-Pierre-de-Fursac et Saint-Priest-la-Feuille ainsi que celui approuvant un plan de gestion cynégétique portant sur l'espèce faisan sur le territoire de l'ACCA de Saint-Sulpice-le-Guéretois dans la mesure où ceux-ci étaient arrivés à échéance et n'ont pas été renouvelés.
- Suppression de deux mentions relatives au temps de chasse en enclos de chasse pour les espèces perdrix rouge, perdrix grise et faisan suite à la promulgation de la loi n° 2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée :
 - . À l'exception des enclos et des territoires déclarés en chasse commerciale.
 - . Chasse autorisée tous les jours dans les enclos et les territoires déclarés en chasse commerciale.
- Ajout d'un jour supplémentaire de chasse, le jeudi, pour les espèces sanglier, cerf élaphe et daim afin d'augmenter les prélèvements de manière conséquente notamment pour les deux premières espèces.

Toutes les remarques sur ce projet devront être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddt-chasse@creuse.gouv.fr avant le 14 mai 2024 minuit.